

info 107



Bulletin d'informations municipales



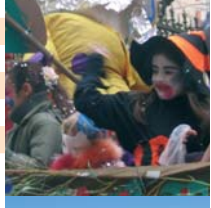
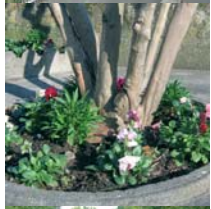
Dossier :
Qualité de vie
et sécurité publique

n° 43 - janvier 2008

Et nos pages : urbanisme, travaux, cadre de vie,
vie associative, info services...

L'usine hydroélectrique

L'usine hydroélectrique, non exploitée depuis une dizaine d'années, a été vendue aux enchères par la commune le 27 octobre dernier. L'estimation des Domaines avait permis de fixer la mise à prix à 480.000 €. La vente a finalement été adjugée à 870.000 €. L'acquéreur bénéficie du transfert du droit d'eau appartenant à la commune par arrêté préfectoral pour une durée de 30 ans. Le bénéfice de la vente fait l'objet d'un placement rémunéré.



sommaire

Editorial 3

Travaux 4

- Centre associatif de la rue Lucien Cassagne 4
- Future Trésorerie du Volvestre 4
- Des aménagements supplémentaires au centre technique municipal 4
- Éclairage public 4

Urbanisme 5

- Groupe scolaire Chanfreau : un nouveau plan de circulation 5
- Le point sur le Plan Local d'Urbanisme 5

Cadre de vie 6-7

- Fleurissement 6-7
- Platanes sous haute surveillance 7
- Lac municipal de Barbis, chemin de Nougaret 7
- Cité Lamartine 8
- Rappels au sujet de la collecte des déchets ménagers 8

Dossier : Lorsque la qualité de vie est aussi une question de sécurité publique 9

- Sécurité et circulation en ville 9
- L'aménagement des bâtiments publics et l'entretien des installations et équipements 12
- La santé publique 13
- La mise en sécurité des sites naturels et le plan de prévention des risques 13
- Les acteurs locaux : police municipale, gendarmes, sapeurs-pompiers... 14-16

Vie associative ; Printemps des associations 17

- Cinéma 17
- Musique, théâtre, danse 17
- Les prochaines rencontres sportives 17
- Expositions à la galerie municipale 17
- Galiera informa 17

Services 18

- Élections municipales et cantonales 2008 18
- Recensement de la population 18
- Relais des Assistantes Maternelles du Volvestre 19
- Déplacements 19

Carbone Info Services 23

Bulletin d'informations municipales de Carbone, n° 43 janvier 2008.

Édité par la mairie, 31390 Carbone • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Francine Bouffartigue, avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : **MAG** éditions, 0561 871515



Mes chers concitoyens,

Notre journal d'information Info 107 contient comme d'habitude un dossier. Celui-ci porte sur la sécurité. La sécurité fait partie des missions qui, en tant que maire me sont dévolues dans tous les domaines de la vie communale. Et ils sont nombreux et inattendus !

Ainsi cette notion de sécurité pourrait se révéler être un frein à entreprendre et dans le cas du maire à laisser entreprendre.

J'ai pour ma part une vision positive et dynamique de la sécurité. En effet, je pense que si la sécurité doit s'adosser à des règlementations qui doivent être suivies, elle est avant tout l'affaire de chacun d'entre nous.

Dans nos diverses activités quotidiennes nous devons y veiller et la faire respecter. La sécurité c'est l'affaire de tous : comme habitant de notre ville, comme usager des espaces communs, comme parent éducateur par l'apprentissage du respect de la règle à nos enfants.

Je pense donc que la sécurité se gagne au jour le jour et qu'elle est affaire d'exemplarité et d'éducation. Si la collectivité a le devoir de proposer un cadre urbain sécurisé au maximum – à Carbonne c'est ce que nous faisons – la sécurité, chers Carbonnais, est aussi largement dépendante de nos comportements individuels et quotidiens.

Votre maire,
Guy Hellé

éditorial

Eau et assainissement
Renforcement du réseau d'eau potable
 Les travaux sont réalisés par tranches successives chemin de l'Escanat, rue des Bains, route de Longages. Ces travaux sont nécessaires pour assurer une alimentation en eau potable suffisante auprès de riverains. Des bornes incendie sont également installées.

Extension du réseau d'assainissement collectif
 Sont concernés : la rue Lamartine, la rue et l'impasse des chênes. À l'issue de cette nouvelle tranche de travaux, les extensions prévues par le Schéma de l'Assainissement Collectif auront été réalisées. Les prochaines extensions se feront en fonction du Plan Local d'Urbanisme.

Eclairage public

Le conseil municipal a voté la rénovation et l'extension de l'éclairage sur l'avenue Etienne Projean, impasse de la Fontaine, route du Lançon, Lotissement de Castanet et sur le parking du tennis. Notons également la création de l'éclairage d'un second terrain de tennis.
 Par ailleurs, le Syndicat d'Electricité a été chargé de l'étude du renforcement de l'éclairage pour l'avenue Pierre Marty, la rue Lamartine, la rue du Pila ainsi que la rue Doméjean et l'extention de l'éclairage chemin de la Dourdouille. ●

Centre associatif de la rue Lucien Cassagne

Les enfants du Centre de Loisirs profitent des panneaux de jeux combinés qui ont été installés. Des clôtures à mailles rigides ont été posées afin de prévenir les dégradations et la cour a été agrémentée, en décembre, de quelques arbres. Prochainement, la peinture des façades sera reprise. Les toitures de l'ensemble des bâtiments seront remplacées progressivement par des bacs de couverture métallique (ces travaux seront échelonnés sur 3 ans). La première tranche a été réalisée. ●



Future Trésorerie du Volvestre

Les commissions urbanisme et cadre de vie ont approuvé les plans ; le permis de construire est déposé. Les locaux de la future Trésorerie se situant à moins de 500 mètres de l'église Saint-Laurent (inscrite à l'inventaire des monuments historiques), le projet a été visé par les Architectes des Bâtiments de France. La Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Monier-Jarrot.



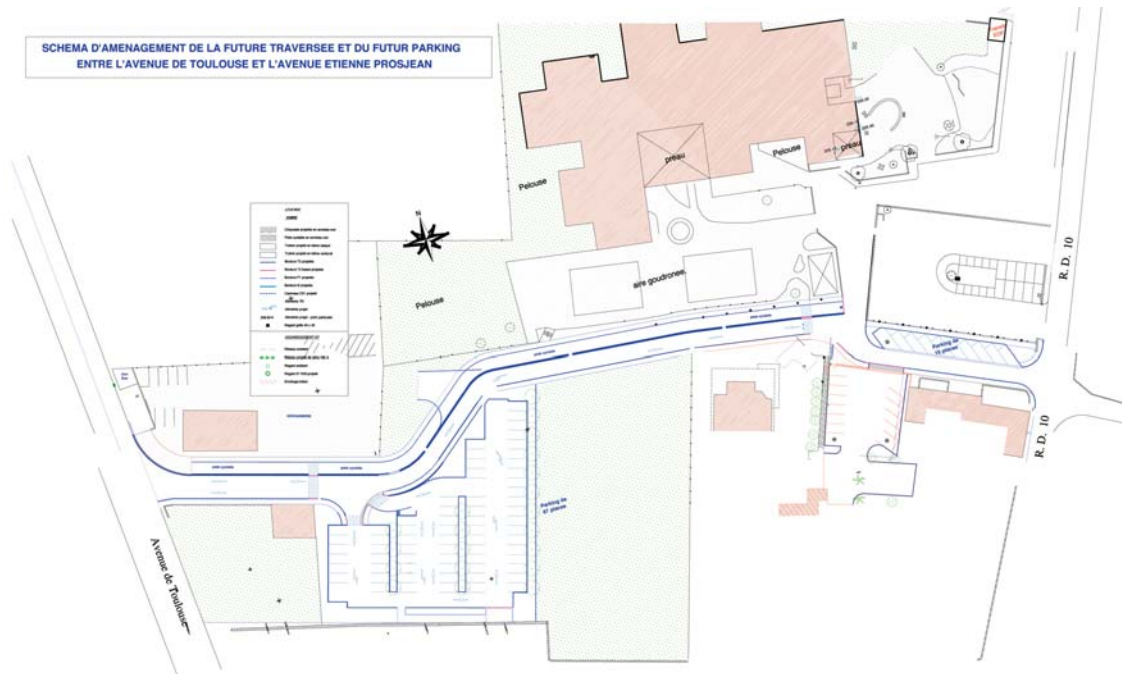
Les travaux sont programmés pour le premier trimestre et dureront huit mois environ. La mairie est le maître d'ouvrage et louera les locaux à la Trésorerie. ●

Des aménagements supplémentaires au centre technique municipal

La ville s'agrandit, le parc technique aussi, tant sur le plan matériel qu'en terme de personnel. Des aménagements vont être étudiés courant 2008 pour :
 – la construction d'un hangar de 500 m²,
 – l'aménagement de la rochelle du bâtiment existant : elle recevra un local à archives, le bureau des chefs d'équipe, un local de stockage des fournitures,
 – la création de vestiaires supplémentaires avec douches,
 – l'extension de la régie des transports : extension du parking des bus, création de bureaux, d'un réfectoire, de vestiaires. Ces aménagements seront financés par le paiement d'un loyer supplémentaire. ●



Groupe scolaire Chanfreau : un nouveau plan de circulation



Aux abords du groupe scolaire, une voie fera bientôt la jonction entre l'avenue Etienne Prosjean et l'avenue de Toulouse. À terme, la portion de l'avenue Etienne Prosjean située entre la place de la République et le numéro 11 sera interdite à la circulation des véhicules (excepté pour les riverains) ; la chaussée et les trottoirs étant

particulièrement étroits à cet endroit, cette mesure permettra de sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes.

De plus, la municipalité a acheté des terrains proches de la nouvelle voie et un parking public d'une soixantaine de places sera réalisé. La traversée comprendra aussi des voies piétonnes et cyclables. ●

Quartier Le Logis

Une voie piétonne reliera bientôt le lotissement et l'avenue Frédéric Mistral à la hauteur des futurs feux tricolores.

Le cheminement se fera par le sentier jouxtant le bassin de rétention.

Le point sur le Plan Local d'Urbanisme

L'écriture du « règlement zonage » qui définit, sur la commune, la répartition des différentes zones (zones à urbaniser, zones d'activités, zones naturelles...) est achevée. Le document est dès lors soumis à la consultation des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU. Ainsi, préfet, président de Région, président du Département, représentants des chambres consulaires, maires des communes limitrophes ont trois mois pour examiner le projet. La révision du PLU fera ensuite l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois dans le courant du 2^e trimestre 2008. ●



Concertation avec la population : une des sept réunions organisées l'automne dernier.

Aménagement de la zone de Millet

La commune a réalisé un marché d'appels d'offres afin de missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagnera la collectivité pour l'étude de faisabilité du projet et produira des conseils techniques, financiers et urbanistiques ; l'objectif étant de répondre au mieux aux contraintes économiques, sociales et environnementales sur le long terme.

Fleurissement

« *Eloge de la différence* » : ceci n'est pas l'énoncé d'un sujet de philosophie mais le thème retenu par le service cadre de vie pour le fleurissement 2008 !

Une invitation à se pencher sur les massifs et jardins de la ville dès le mois de mai.

Les aménagements récents

- Sur le parking de la Place de la République des bacs en bois certifié FSC* avec arrosage intégré seront fleuris de plantes annuelles et bisannuelles ;
- Forsythias, saules nains, fuchsias et millepertuis forment, entre autres, les deux îlots de la rue Lucien Cassagne créés lors des travaux de réfection de la chaussée.

Expérimentation

Le rond-point Maraston (face au collège) devient terrain expérimental pour la création d'un « jardin sec », composé d'une palette végétale de type méditerranéen. L'objectif principal est de réduire de plus en plus les intrants (eau, engrais...) sur les nouveaux espaces verts de la ville.

Le choix des essences est délicat : les plantes doivent supporter la sécheresse tout en résistant aux températures hivernales. Variétés spécifiques de lauriers roses, lavandes, cyprès, oliviers et autres végétaux seront disposés en strates végétales afin de jouer sur les volumes ; une manière de compenser le manque de couleurs vives de ces plantes qui présentent souvent des feuillages à dominante grise.



Plantations en cours de réalisation.



Pour patienter jusqu'au printemps : giroflées, pensées, jacinthes, narcisses.

(*) Qu'est-ce que le bois certifié FSC ?

Le label Forest Stewardship Council a été créé par des Organisations Non Gouvernementales et s'applique à toutes les forêts de la planète. Il s'agit d'une éco certification qui garantit que le bois est issu d'une forêt qui respecte une gestion durable.

Depuis 2005, les acheteurs publics doivent adopter une démarche éco responsable et le code des marchés publics impose que 50 % des achats de bois tropicaux soient certifiés FSC.

Concours régional des villes et villages fleuris

Fleurissement été 2007, place de la République La commune a confirmé ses « 2 fleurs » sur le plan national. Les membres du jury régional 2007 ont apprécié la qualité et l'entretien du patrimoine paysager et végétal. Ils ont été sensibles à la diversité de la palette de végétaux et à l'aspect innovant des compositions, et ont encouragé le service cadre de vie à poursuivre leurs efforts pour l'homogénéisation du mobilier urbain.



Fleurissement été 2007, place de la République.

Les actions de sensibilisation ont été remarquées :

- Notons que les élèves de l'école élémentaire ont demandé qu'un potager supplémentaire soit créé à l'école et ils sollicitent une intervention des responsables du service cadre de vie afin de bien comprendre comment le fleurissement de la ville est mis en œuvre, visites des serres municipales à l'appui.
- Les particuliers sont invités à participer à l'embellissement de la ville : la commission cadre de vie ouvre le concours « Maisons Fleuries ». Ce concours, dont les modalités de participation sont indiquées en encadré, est organisé par le Conseil Général et ouvert seulement aux communes inscrites aux « villes et villages fleuris ».

Concours des Maisons Fleuries

- Peuvent participer les maisons d'habitation, les commerces, les offices de tourisme, les restaurants...
- Les maisons ou balcons fleuris doivent impérativement être visibles de la route.
- La participation au concours est limitée à cinq maisons fleuries, la commune est chargée de la sélection des participants.
- Trois lauréats par commune sont primés.
- Les particuliers intéressés doivent se signaler en Mairie avant le 31 mars 2008.

Bassin de rétention du Logis

Les plantes aquatiques du bassin seront plantées en février. ●

Lac municipal de Barbis, chemin de Nougaret

Ce plan d'eau destiné aux pêcheurs et promeneurs a été transformé, avant d'être cédé à la commune, par la société qui en exploitait les graviers. Végétation, sentier pédestre, aménagement des berges en aire de pique-nique confèrent au site un aspect convivial.

Depuis la fin de l'exploitation de la gravière, la nature a repris ses droits. Une centaine d'espèces végétales ont été recensées. Oiseaux (une quarantaine d'espèces), renards, chevreuils, chauves-souris, amphibiens fréquentent les lieux.

Le plan d'eau est règlementé : baignade, allumage de feux hors des installations, usage de tout véhicule à moteur et dépôts sauvages sont interdits ; les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

La municipalité a signé une convention avec l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu



Barbecue de l'aire de pique-nique réalisé par les services techniques.

Platanes sous haute surveillance

Les platanes de notre Région sont menacés par le *Cerratosystis fimbriata*, champignon agent d'une maladie incurable : le chancre coloré. Les platanes atteints meurent dans les 3 à 6 ans et les arbres malades doivent être détruits rapidement et selon un protocole spécifique afin de limiter la propagation de la maladie. Les mesures de lutte contre le chancre coloré font l'objet d'un arrêté préfectoral*.

Les communes de Figarol, Aurignac et Saint-Jory ont déclaré des atteintes sur leur territoire, aussi, une vigilance particulière est opérée à Carbonne. Un diagnostic a été réalisé sur les platanes du centre ville et le Conseil Général en programme deux par an sur les platanes bordant les routes départementales. À ce jour, aucune atteinte n'a été relevée sur la commune.

Les particuliers qui possèdent des platanes sont invités à le signaler auprès des services techniques (05.61.87.94.26) centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr, cela permettra au service cadre de vie de mieux mettre en œuvre les mesures de surveillance, le cas échéant. ●

(*) L'arrêté préfectoral est consultable sur le site www.haute-garonne.pref.gouv.fr/.

En images

Dans la cours de la République



Plantations de Zelkovas Serratas, arbres de la famille des ormes.

Arbres place de la République



Trois chênes agrémentent le nouveau massif de la place.

Collecte d'encombrants

Les prochains ramassages d'encombrants sur la commune auront lieu les 23 avril et 22 octobre 2008. L'inscription préalable est indispensable auprès de la Communauté de Communes au 05.61.90.99.60. Date limite pour les inscriptions : le lundi précédant la collecte (jusqu'à 17 h 30).

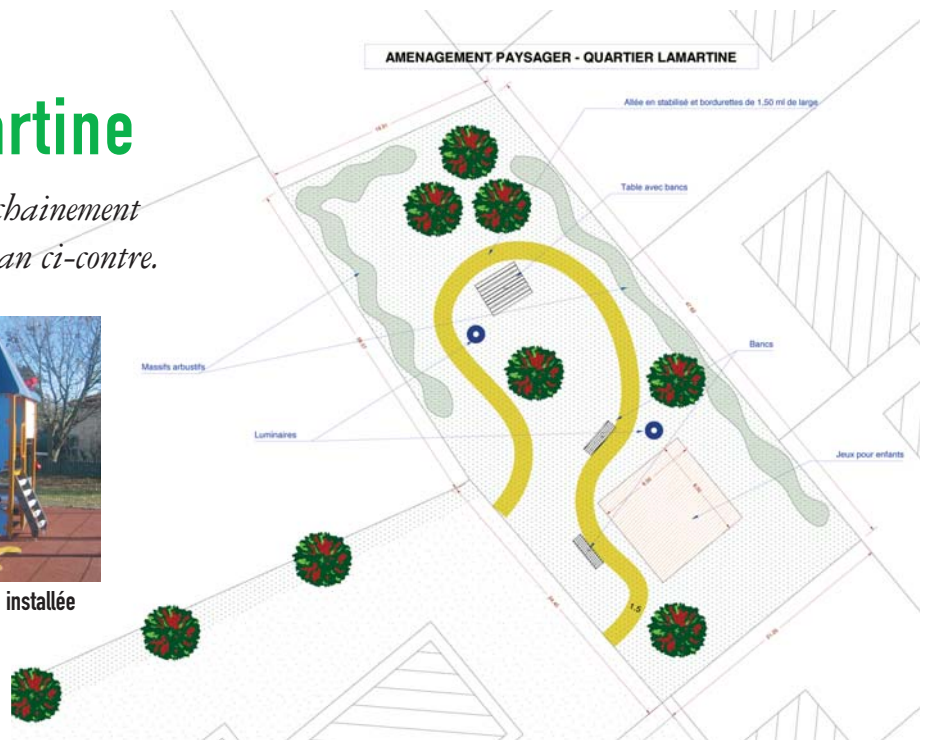
Pour toute information au sujet des déchets ménagers, contactez la Communauté de Communes du Volvestre au 05.61.90.99.60.

Cité Lamartine

La placette sera prochainement aménagée selon le plan ci-contre.



Cette nouvelle aire de jeux a été installée en novembre dernier.



Rappels au sujet de la collecte des déchets ménagers

Quoi de plus désagréable que des conteneurs de déchets ménagers qui traînent des journées entières le long des trottoirs ?

Afin de ne pas subir les désagréments que chacun d'entre nous peut imaginer, nous rappelons que les conteneurs doivent impérativement être sortis la veille de la collecte et qu'ils doivent être rentrés le plus rapidement possible.

La collecte est organisée en trois secteurs géographiques dont nous vous rappelons ci-dessous le planning :

SECTEUR	ORDURES MENAGERES Conteneur gris	TRI SELECTIF Conteneur jaune
Centre ville	Lundi et vendredi	Mercredi
Rive gauche*	Mardi	Jeu <i>di</i> des semaines impaires Exemple : semaine du 01 au 06 janvier 08 et semaine du 14 au 20 janvier 08.
Rive droite **	Jeu <i>di</i>	Jeu <i>di</i> des semaines paires Exemple : semaine du 07 au 13 janvier 08 et semaine du 21 au 27 janvier 08.

(*) Rive gauche : habitations situées au delà de la voie ferrée par rapport au centre ville

(**) Rive droite : habitations situées au-delà de la Garonne par rapport au centre ville.

Le planning peut être amené à subir des modifications pour différentes raisons (jours fériés, travaux...). Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année 2008.

Collecte sélective

Un respect rigoureux du tri sélectif est indispensable, le cas contraire entraîne un refus du centre de tri de Pihourc et un surcoût pour la collectivité.

Référez-vous aux autocollants apposés sur votre bac jaune auxquels vous pouvez désormais ajouter deux produits : les bouteilles d'huile de cuisine et les bidons de pétrole.

Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le service de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) est en place depuis le 18 Juin 2007.

Seuls les patients en auto-traitement peuvent se procurer une boîte sécurisée pour éliminer les objets piquants, coupants, tranchants susceptibles de présenter des risques infectieux ou toxiques (aiguilles, seringues, lancettes...), sur présentation d'une ordonnance justifiant d'un auto-traitement. Les deux pharmacies carbonnaises sont habilitées à vous remettre une boîte destinée à recevoir les DASRI.

Une fois pleines, ces boîtes doivent être déposées soit aux déchetteries de Carbonne et Montesquieu-V^{me}, soit au cabinet médical des Docteurs Suzanne et Jacquemart (4, esplanade André Maurette à Saint- Sulpice /Lèze - Tél : 05.61.90.69.08).

Chaque boîte est numérotée afin d'assurer un suivi de la mise à disposition jusqu'au certificat de destruction dans un centre spécialisé. Cette numérotation garantit donc la confidentialité, il est seulement demandé la présentation d'une ordonnance justifiant votre besoin d'évacuation des DASRI. ●

Lorsque la qualité de vie est aussi une question de sécurité publique

Le maire, dans l'exercice de ses missions, doit garantir à la fois l'ordre, la sécurité, la sûreté et la salubrité publiques.

Aménagements urbains, contrôles des bâtiments publics, formation des agents communaux, plan de prévention des risques naturels, mesures sanitaires, police municipale, la sécurité est un concept qui se décline sous bien des aspects au sein de la commune.

Sécurité et circulation en ville

Si la sécurité est la situation dans laquelle quelqu'un n'est exposé à aucun danger, la sécurité dans la circulation en ville ne peut être de 100% car il n'y a pas de risque zéro.

Mais force est de constater que l'afflux des voitures en ville induit une augmentation du risque d'accidents.

En Haute-Garonne, le nombre d'accidents de la circulation reste important : 1.730 en 2006, 32% des accidents touchent les jeunes de 14 à 24 ans et 30% des accidents mortels proviennent d'un accident avec alcool.

À Carbonne, les accidents de la circulation graves sont heureusement rares.

Comment protéger les usagers des accidents de la circulation ?

Fluidifier et ralentir la circulation des voitures en aménageant les voies de circulation. La vitesse, le non respect du code de la route restent les causes principales des accidents. La municipalité s'est vue dans l'obligation devant les excès voire l'incivisme de certains de mettre en place un certain



nombre de moyens tendant à ralentir la vitesse et assurer la sécurité des piétons.

Comment diminuer la vitesse ?

- **Les ralentisseurs** – type gendarmes couchés ou coussins berlinois – ont été mis en place près des zones de risques (écoles par exemple). Cinq sont actuellement prévus : avenue A. Briand, à la Terrasse, avenue Jallier, chemin de l'Industrie, à la zone Dupau, rue des chênes.
- **Les feux tricolores** : des feux seront installés au croisement de l'avenue Frédéric Mistral et de la route de l'Arize sécurisant ainsi un croisement dangereux.
- **Les limitations de vitesse** : au quartier de La Terrasse, la zone se-

La sécurité routière

L'association des maires et présidents de communautés de la Haute-Garonne ont signé, en juin 2006, une convention de partenariat avec la Maison de la Sécurité Routière afin de sensibiliser l'ensemble des maires du département. Bernard Bros, maire adjoint, a été nommé « correspondant sécurité routière ». Il est donc l'interlocuteur privilégié de la Préfecture pour toutes les questions de prévention routière. Site Web : www.securite-routiere.equipement.gouv.fr



Rond-point de la Tuilerie.

ra limitée à 30 km/h avec pose de panneaux clignotants. Rue Victor Hugo, zone également limitée à 30 km/h avec passage piéton et panneaux avertisseurs lumineux entre l'impasse du Claous et le rond-point. Au quartier du Lançon, la limitation à 50 km/h s'étend à l'ensemble du quartier.

- **les aménagements de carrefours** : après les ronds-points de la Tuilerie et de la Dourdouille, des études sont menées pour l'aménagement des carrefours suivants : intersection de la route de Bérat et de la route du Lançon, croisement rue Léo Lagrange – rue du Pila, route de Lafitte – chemin de Laveran (en attendant un feu clignotant sera mis en place).

La signalisation au sol sécurise les déplacements des piétons.



La sécurisation des piétons

- **Voies piétonnes** – la route de Longages – un marquage au sol pour matérialiser un passage piéton d'un côté de la route a été demandé au Conseil Général dont dépend cette voie.

Chemin de Las Peyreres – la demande également d'un marquage au sol a été transmise à la communauté de communes.

Avenue Aristide Briand – voie piétonne à prolonger du lotissement des Jardins de Garonne au quartier de La Terrasse.

Une voie piétonne sera prochainement créée entre le quartier du Logis et l'avenue Frédéric Mistral

- **Le programme d'aménagement des trottoirs** se poursuit. Un employé de la mairie est affecté uniquement à cette opération.

Les voies cyclables

Elles sont prévues sur deux rues : avenue de la Gare et route de l'Arize (du rond-point de la Tuilerie au carrefour de la Barre). Des études sont entreprises pour l'Avenue Frédéric Mistral.

Chaque création ou réfection de rue fait systématiquement l'objet d'une étude pour la faisabilité d'une voie cyclable.

Un meilleur éclairage

Dans un programme établi avec le syndicat Départemental d'Électricité, le renforcement de l'éclairage public est prévu dans un certain nombre de zones. Certaines zones non éclairées comme le chemin de la Dourdouille ont été prises en compte.

Le respect des règles de sécurité routière

Un rappel des conseils de la sécurité routière¹ n'est pas superflu car la responsabilité de chacun est également engagée dans la sécurité de tous. Prudence, respect de la réglementation et civisme : trois conditions pour une bonne sécurité routière en ville.

• **La prudence au volant**, sur un deux-roues ou à pied implique vigilance, maîtrise de la vitesse et respect du code de la route.



Le saviez-vous ?

Il existe une journée internationale de la sécurité du transport des jeunes (en octobre).

Quelques rappels adressés aux jeunes :

– Leur sécurité dépend aussi de leur comportement : ils doivent éviter de se mettre dans des situations à risques, tant dans le car qu'à l'extérieur, à la descente ou la montée.

– Les accidents surviennent le plus souvent en traversant devant le car, en courant à côté pour le rattraper, debout à l'avant de véhicule ou assis mais la ceinture de sécurité non attachée.



À Carbonne, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles (ATSEM) est systématiquement présent dans les cars lors des ramassages scolaires pour l'école maternelle.

• **Le civisme** c'est tenir compte des autres usagers en particulier les enfants et personnes âgées, ne pas se garer n'importe où (surtout sur les trottoirs) savoir renoncer de temps en temps à la voiture et marcher à pied ou à vélo.

• **Le respect du code de la route** : les limitations de vitesse en ville : 50 km/h ou 30 km/h, les priorités, le port de la ceinture.

• **Le respect des piétons** : les trottoirs sont réservés aux piétons, sur un passage protégé, le piéton est prioritaire, il faut savoir ralentir quand un piéton traverse ou quand on croise un cycliste.

Tous ces rappels sont des règles de convivialité et de respect de l'autre élémentaires mais sont aussi garants de notre sécurité.

(1) voir guide de la sécurité routière.

L'aménagement des bâtiments publics et l'entretien des installations et équipements

Normes et contrôles des bâtiments communaux

Construction et réfection de bâtiments communaux sont naturellement réalisées conformément aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les bâtiments publics font l'objet de vérifications annuelles effectuées par des bureaux de contrôles indépendants en ce qui concerne :

- la protection incendie (vérification des extincteurs, des alarmes et des signalisations de secours),
- les installations de gaz et d'électricité,
- les appareils sous pression.

Contrôles sur les installations et équipements

Les installations sportives (cages de but des terrains de football et de handball, paniers de basket...) sont contrôlées chaque année par des agents des services techniques avec consignation des remarques dans un registre, conformément au décret du 4-06-1996.

Les aires de jeux pour enfants sont, elles, contrôlées annuellement par une société privée ; il en est de même pour le mur d'escalade du gymnase Abbal. De plus, les agents communaux effectuent, plusieurs fois par trimestre, des vérifications de maintenance sur les jeux en suivant une procédure préconisée par le constructeur, les remarques sont aussi consignées sur un registre.

Tous les appareils de levage du parc technique de la commune (nacelle, système polybenne sur véhicule, grue, hayons, minichargeuse...) sont vérifiés semestriellement, par un bureau de contrôle, conformément à la réglementation.

La station de carburants du centre technique municipal a été mise aux nouvelles normes en 2006, la protection incendie a été revue et une alarme téléphonique mise en place.

L'organigramme des clés des bâtiments

Il se décline en différentes combinaisons des clés afin de contrôler les possibilités d'accès aux différents bâtiments communaux. De plus, ces clés sont protégées et ne peuvent être reproduites. Actuellement l'organigramme des clés est en

cours de révision sur un programme pluriannuel.

Le Dossier Technique Amiante (DTA)

La législation demande aux collectivités territoriales d'établir un constat de présence ou d'absence d'amiante sur les bâtiments publics. A Carbone, le diagnostic a été élaboré par une société privée agréée. Les conclusions stipulent qu'il n'existe pas de site présentant de risques majeurs liés à la présence d'amiante. La mairie dans une démarche préventive a choisi de remplacer les toitures des bâtiments de l'ancien collège (rue Lucien Cassagne) : certains matériaux de fabrication sont répertoriés comme pouvant contenir de l'amiante (sous forme non volatile) ; un programme pluriannuel a été mis en place et la toiture du centre de loisirs vient d'être remplacée par des bacs de couverture métalliques. Seront ensuite changées les toitures du centre associatif, de la MJC et de la bibliothèque.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) à la piscine municipale

Le POSS a pour objet de réduire les accidents liés aux activités aquatiques, de baignade et de natation. Rédigé par la collectivité puis visé par la Préfecture, ce document décrit l'organisation des secours en fonction des risques du lieu.

Il comporte de nombreux renseignements tels que le plan détaillé de l'ensemble des installations, l'identification du matériel de secours et des moyens de communication, le descriptif du fonctionnement de l'établissement, le rappel de l'organisation de la surveillance et du protocole d'actions en cas d'accident.

Avant l'ouverture au public, une réunion est organisée entre sapeurs pompiers, représentants de la gendarmerie, représentant du maire, responsables du service technique et du service entretien de la ville. A cette occasion, les mesures d'urgence sont rappelées et un procès verbal attestant la conformité des installations est rédigé.

En début de saison, maîtres nageurs et sapeurs pompiers se livrent à des exercices de sauvetage.

La santé publique

L'hygiène alimentaire

• Le restaurant scolaire de l'école primaire est géré par la commune. Les repas préparés à la cuisine centrale du collège sont transportés par liaison froide puis réchauffés dans la cuisine « satellite » de l'école. Les mesures d'hygiène et de sécurité sont drastiques et la sécurité alimentaire relève de la méthode internationale « HACCP ».

Cette méthode est basée sur l'application de sept principes (voir encadré) et mise en œuvre suivant une séquence logique de douze étapes, autant dire que la sécurité alimentaire des enfants n'est pas laissée au hasard !

Les températures du camion frigorifique, des bacs gastronomiques, des congélateurs, des réfrigérateurs sont contrôlées quotidiennement et consignées sur des fiches. Il existe également des fiches pour la qualité de l'huile de friture. L'entretien des locaux relève d'un plan de nettoyage et de désinfection.

Par ailleurs, les surfaces en contact avec les aliments



Conservation de repas témoins au restaurant scolaire.

subissent des analyses sanitaires tous les six mois et les résultats sont consignés dans un registre.

• Le service de portage des repas à domicile est géré par le Centre Communal d'Action Sociale et assuré par des agents communaux. En décembre 2006, la mairie s'est dotée d'un nouveau camion frigorifique (également utilisé pour le transport des repas entre collège et école primaire).

Le traitement de l'eau

À Carbone, le service communal de l'eau et de l'assainissement assure la gestion de la distribution de l'eau ainsi que le traitement des eaux usées.

L'eau du robinet répond à des critères de qualité très stricts et elle est surveillée par des protocoles d'analyses rigoureux et réguliers.

Témoins de la bonne qualité de l'eau : les truites « sentinelles » de l'usine de captage qui nagent dans la même eau que celle que nous consommons !

HACCP, traduction

Hazard Analysis Critical Control Point = analyse des dangers et maîtrise des points critiques.

Les principes de la méthode

Procéder à une analyse des dangers, déterminer les points critiques, fixer les seuils critiques, mettre en place un système de surveillance, déterminer les mesures correctives, appliquer les procédures de vérification et constituer un dossier où figurent toutes les procédures et les relevés.

La mise en sécurité des sites naturels et le plan de prévention des risques

Les sites naturels fréquentés

Bords de Garonne, bassin de rétention au Logis, lac de Barbis sont entretenus par les services techniques de la ville. Les branchages et les arbres dangereux sont abattus et des panneaux d'information rappellent les dangers liés aux sites (essentiellement risques de noyade).

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM est un document rédigé par les mairies dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui l'entourent. Il relate aussi les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

À Carbone, le document est en cours d'écriture, il sera finalisé lorsque la Préfecture de la Haute-Garonne aura transmis son Plan de Prévention des Risques pour la commune. Le Plan de Pré-



vention des Risques est le document officiel qui définit les zones inondables et les zones exposées aux coulées de boues.

Les risques recensés sur la commune sont, pour les risques naturels, les inondations, les mouvements de terrain et les tempêtes ; pour les risques industriels, la rupture de barrage et le transport de matières dangereuses.

Les acteurs locaux : police municipale,

La police municipale

Les missions de sécurité publique du maire sont relayées par la Police Municipale. Dans l'Info107 de janvier 2006, nous vous présentions ce service qui venait d'intégrer ses nouveaux locaux.



Entretien avec Joseph Nicolini, responsable du service :

Quels bénéfices tirez-vous de votre installation dans les nouveaux locaux ?

Joseph Nicolini : Ils participent d'une meilleure proximité avec la population, paramètre important dans l'exercice de nos missions. Ils sont en effet bien adaptés à l'accueil du public et les moyens mis à notre disposition – véhicules, matériel informatique, matériel radio – nous permettent d'être efficacement présents sur le terrain.

Cette notion de « présence sur le terrain » semble importante.

J.N. : La prévention est notre cheval de bataille ; être « visibles » sur le territoire est primordial. Notre rôle est de veiller au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité publique, l'essentiel de nos actions se déroulent à l'extérieur.

Quelles sont vos relations avec la gendarmerie ?

J.N. : Il existe une convention de coordination entre forces de police d'Etat et police municipale qui fixe les règles d'interventions. Nos relations sont basées sur l'échange régulier d'informations. De plus, nous menons quelques actions communes pour des interventions sur un incident ou des contrôles, par exemple. Mais globalement, nos rôles sont complémentaires.



Joseph Nicolini.

La gendarmerie

La loi du 5 mars 2007 précise que le maire devient un animateur essentiel de la politique de prévention de la délinquance et doit en coordonner la mise en œuvre. Cette loi introduit la notion de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance rendu obligatoire pour les communes de plus de 10.000 habitants et facultatif pour les autres. Ce texte renforce donc la communication entre le maire et la gendarmerie nationale.

Rencontre avec Yannick Foucaud, lieutenant, responsable de la communauté de brigades du Volvestre

Info 107 : Comment accueillez-vous la loi du 5 mars qui induit plus de communication entre vos services et la municipalité ?

Yannick Foucaud : Très favorablement. Plus les élus sont impliqués et plus nous parvenons à définir ensemble les actions à mettre en œuvre pour une meilleure efficacité. En matière de sécurité, qu'il s'agisse de délinquance ou de sécurité routière, nos objectifs premiers se concentrent sur les mesures de prévention, même si la répression peut s'avérer nécessaire. Le dialogue avec la municipalité peut se traduire par des actions concrètes comme, par exemple, déterminer les zones à sécuriser par des aménagements urbains. De plus, les informations échangées très régulièrement avec la police municipale viennent compléter nos actions.

Info 107 : Menez-vous des actions de sensibilisation du public ?

Y.F. : Oui, et particulièrement en direction des jeunes. Nous avons instauré un partenariat entre le collège et la gendarmerie. Nous intervenons lorsqu'il est nécessaire de rappeler à certains les règles de civisme et le cadre des lois. Par exemple, nous pouvons, lorsque cela est nécessaire, effectuer un rappel à la loi à l'encontre d'un élève sanctionné par une mesure d'exclusion pour des



Bernard Bros, adjoint et correspondant sécurité routière et Yannick Foucaud.

gendarmes, sapeurs-pompiers...

faits graves. Nous revenons avec lui, en présence des parents et de la principale du collège sur la gravité de ses dires ou de ses actes et insistons sur les conséquences que ses agissements pourraient avoir s'il était majeur.

Par ailleurs, les rencontres avec la population dans notre travail quotidien sont le moyen de rappeler certaines règles de sécurité ; nous le faisons notamment auprès des personnes qui vivent dans des lieux isolés.

Le centre de secours et service départemental d'incendie

Le centre de secours compte 31 sapeurs pompiers volontaires et 3 médecins sapeurs pompiers.

Leurs trois missions sont :

- la protection et le sauvetage des personnes,
 - la protection et le sauvetage des biens,
 - la protection et le sauvetage de l'environnement.
- Ils sont donc appelés à intervenir en cas d'incendie, d'accident, de situation à risque mettant en cause des personnes, des animaux ou des atteintes à l'environnement.

Entre le 1^{er} janvier et le 3 décembre 2007, les sapeurs pompiers du Centre de Carbonne ont été appelés pour 523 interventions (96 incendies, 368 secours à personne, 50 interventions diverses, 7 services de sécurité, 1 sauvetage aquatique et 1 risque technologique). Le secteur d'intervention du Centre de Carbonne couvre les communes de Carbonne, Longages, Noé, Capens, Montaut, Marquefave, Bois de la Pierre, Peyssies et Lafitte-Vigordane.

Le déroulement d'une intervention des Sapeurs-Pompiers

Le siège de traitement de l'alerte se situe à Muret, c'est lui qui déclenche l'intervention.

En journée, l'ensemble des sapeurs pompiers reçoit un appel par émetteur sélectif ; les week-ends et la nuit, seul le personnel de garde est appelé. Les Sapeurs Pompiers doivent se rendre à la caserne dans les 5 minutes après l'émission du « BIP ».

Dans le même temps, le centre d'appel a envoyé un billet d'alerte qui indique la nature de l'intervention en précisant le type et le nombre de véhicules nécessaires ; c'est le type de véhicule qui détermine le nombre de personnes qui vont partir pour les secours. Lors des interventions de secours à la personne, ils ont l'obligation d'être en contact permanent avec un médecin du SAMU.

Alain Bergua, chef de centre insiste sur le rôle essentiel que jouent les agents communaux pour assurer le secours en journée. En effet, sans leur présence sur Carbonne et sans la possibilité qu'ils ont de quitter rapidement leur lieu de travail, la réponse aux urgences seraient fortement compromise. 7 sapeurs pompiers sont employés municipaux et ils sont, avec les autres membres de l'équipe la garantie d'un service de secours performant.



Les sapeurs-pompiers en manœuvre.

Les moyens techniques du Centre de secours de Carbonne :

- 2 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)
- 1 Fourgon Pompe Tonne et Secours Routier. Conçu pour les feux urbains et les accidents de la circulation avec désincarcération, il en existe seulement deux exemplaires dans le Département.
- 1 Véhicule Léger Tout Terrain. Il sert à transporter le personnel sur les interventions de grande ampleur.
- 1 Véhicule d'Interventions Diverses. Utile pour les inondations, les destructions de guépriers, les chutes d'arbre sur la chaussée et pour le soutien sur d'autres interventions (éclairage...).
- 1 Véhicule Fourgonnette. Pour les déplacements lors des stages, des formations.
- 2 embarcations. L'une de sauvetage et l'autre de reconnaissance.
- 1 remorque émulseur. Utilisé pour l'extinction des feux d'hydrocarbures ou divers.

Bâtiments, véhicules et matériels sont financés et entretenus par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. La contribution communale au S.D.I.S. est de 70000 €.



Le personnel communal sensibilisé et formé

Les agents territoriaux suivent régulièrement des formations professionnelles et chaque service est confronté de façon spécifique aux questions de sécurité.

Les agents qui appliquent la méthode HACCP au restaurant scolaire ont suivi la formation initiale « restauration collective liaison froide, hygiène et sécurité alimentaire ». Aux services espaces verts et voirie, les formations les plus fréquentes concernent l'usage des produits phytosanitaires, l'élagage.... Par ailleurs, le personnel utilisant des véhicules et engins détient le CACES (Certificat d'Aptitude de Conduite en Sécurité) et ceux travaillant sur des installations électriques ont l'habilitation. Les agents susceptibles de transporter du poids ont participé à la formation « gestes et postures ».

D'autre part, les questions de sécurité au travail relèvent du rôle des A.C.M.O. (Agents Chargés de la Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail). Leur mission est de conseiller et d'assister la collectivité afin de prévenir les dangers, d'améliorer l'organisation et l'environnement au travail, de faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre et de veiller à la bonne tenue des registres d'hygiène et de sécurité dans tous les services. À Carbonne, quatre employés municipaux assurent cette fonction depuis janvier 2006, après avoir suivi la formation initiale.

Le restaurant scolaire.



Elagage : port du baudrier obligatoire.



Sécurisation d'une zone de chantier.

Leur travail conduit à des mesures concrètes : vêtements fluorescents pour les agents sur la voie publique, pré signalisation sur les chantiers, chaussures de sécurité, sol antidérapant au restaurant scolaire, lavabos à hauteur des agents de l'école maternelle... Les A.C.M.O. jouent un rôle important de sensibilisation et d'amélioration des conditions de travail auprès de l'ensemble du personnel communal. ●

Printemps des associations

Cinéma



Ciné Carbone vous convie à deux rendez-vous au printemps en supplément de leur programmation régulière :

- **Samedi 5 avril**, l'association participe aux 20^e rencontres cinémas d'Amérique Latine de Toulouse. Deux films seront proposés.



Site officiel du festival :

<http://www.cinelatino.com.fr/fr/index.htm>

- **Samedi 31 mai « Carbone fait son cinéma »** : plusieurs films en journée et en soirée. Programme à suivre...

Galliera informa

Le bulletin municipal de la ville de Galliera, jumelée avec Carbone est consultable à la bibliothèque et accompagné d'un dictionnaire français / italien si besoin est !



Musique, théâtre, danse

- **Concert des professeurs de l'école de musique** : dimanche 30 mars à 16 h – salle des fêtes.
- **Les arts au soleil** : dimanche 22 juin.
- **Le cercle Occitan** organise tout au long de l'année des ateliers gratuits de danses traditionnelles ouverts à tous. Le prochain aura lieu le 28 mars à 21 h, salle Laveran (entrée au 68, rue de l'église). ●

Les prochaines rencontres sportives

- **Compétition de Judo** au Bois de Castres le dimanche 9 mars, toute la journée.
- **Tournoi international de football** au stade Abbal, les 22, 23 et 24 mars.

À noter également

- **Carnaval** : Samedi 15 mars de 14 h à 18 h place de la République.
- **Salon des antiquaires** : 14, 15 et 16 mars salle des fêtes.



Carnaval : défilé en centre ville.

Expositions à la galerie municipale

- **Histoire et traditions carbonnaises** : photographies de Carbone d'hier et d'aujourd'hui - du 30 janvier au 2 mars.
- **Pro-arts 107** : peintures de l'atelier enfant - du 26 mars au 27 avril.
- **Atelier-terre** : De terres et de feux, nouvelles créations - du 30 avril au 7 juin.
- **L'atelier de loisirs créatifs de la MJC** : présentation des travaux de l'année – du 10 juin au 12 juillet.



Quelques réalisations de l'Atelier-Terre.



Nouvelle association

Une section a été créée au sein du COC : **La marche**. Bernard Ayçaguer est président.

Changement de présidence :

- **Atelier terre** : Florence Constans laisse la présidence à Valérie Martinez
- **La boule Carbonnaise** : Michèle Bort remplace Marcos Cabello
- **Nelly Guihur** prend la présidence de la FCPE du collège André Abbal à la place de Nathalie Villard.

vie associative

Elections municipales et cantonales 2008

Les élections municipales et cantonales se dérouleront les dimanches 9 et 16 mars 2008.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

Pour ceux ne pouvant être présents les jours du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter par un électeur de leur choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration, sauf si celle-ci a été établie à l'étranger).

Pour plus d'informations sur le vote par procuration :

- Info 107 n° 41, janvier 2007,
- <http://www.service-public.fr/>
- brigade de gendarmerie, route de l'Arize 05.61.87.83.17

IMPORTANT

Modification du code électoral

Désormais, les électeurs des communes de plus de 3500 habitants (au lieu de 5000 habitants jusqu'à présent) devront présenter au président du bureau de vote, en même temps que leur carte électorale, un titre d'identité.

Rééquilibrage des bureaux de vote

Les services administratifs procèdent à un rééquilibrage des bureaux de vote, les résidents du chemin de Ferrery, du chemin de Gonnat, du chemin du Port, de la route de l'Arize, de la route de Latrape et de la route de Rieux voteront au bureau 3. Les électeurs concernés recevront une nouvelle carte.

	Elections municipales	Elections cantonales
1^{er} tour	9 mars 2008	
2^e tour	16 mars 2008	
Mandature	Désignation des membres du conseil municipal pour une durée de 6 ans	Désignation des conseillers généraux pour 6 ans.
Mode de scrutin*	Élection au scrutin de liste à deux tours. L'électeur ne peut ni supprimer, ni ajouter des noms, ni modifier l'ordre de présentation de la liste.	Uninominal majoritaire à deux tours
(*) Carbonne se situe dans la catégorie des villes de plus de 3500 habitants.		

Liste des 26 cantons de la Haute-Garonne renouvelables en mars 2008 :

Les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les 3 ans. Les cantons renouvelables en 2008 sont les suivants : Aspet, Auterive, Barbazan, Caraman, Carbonne, Le Fousseret, Grenade, Lèguevin, Montesquieu-Volvestre, Montgiscard, Montréjeau, Nailloux, Portet-sur-Garonne, Saint-Béat, Saint-Lys, Salies-du-Salat, Verfeil, Villemur, Toulouse II, V, VI, VIII, IX, X, XI, XV. ●

Recensement de la population

La population de Carbonne a été recensée au début de l'année 2007.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) fournira en juillet prochain un dossier complet d'études et d'analyses faisant état, par exemple, de données socio pro-

fessionnelles, de la répartition par âges, du niveau de vie et d'études.

L'INSSE a transmis à la commune son estimation : 4777 Carbonnais ont été recensés.

Plus d'informations sur le site www.insee.fr. ●

Relais des Assistantes Maternelles du Volvestre

Mis en place par la Communauté de Communes depuis septembre 2007, le relais est un lieu ressource où parents, assistantes maternelles, candidats à l'agrément viennent s'informer, trouver un soutien dans leurs démarches, participer à des animations collectives, des conférences.

Leslie Cygler, animatrice, assure les permanences téléphoniques et individuelles ; elle coordonne les différentes activités et animations.

Contact : Leslie Cygler

Tél. 05 61 90 99 66 ou 06 13 15 57 02

Courriel : l.cygler@cc-volvestre.fr



Lors d'une rencontre des assistantes maternelles dans les locaux du Centre de Loisirs mis à la disposition du relais.

Déplacements

La régie des transports de Carbone



Michel Vignes,
président de la Régie
des Transports.

La régie des transports est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de six conseillers municipaux (parmi lesquels figure le président du CA) et cinq personnalités extérieures.

Le transport scolaire représente 80 % de son activité. Liée de façon contractuelle à la Direction des Transports

du Conseil Général qui organise le ramassage scolaire, elle assure 19 circuits (10 pour le collège et 9 pour le groupe scolaire Chanfreau).

Elle est partenaire du CCAS pour le service de « transport à la demande » qui propose aux personnes âgées ou à mobilité réduite un transport personnalisé, sur la commune, tous les vendredis matins.

La régie offre également un service de transport occasionnel pour les associations, pour les particuliers ou bien encore pour les déplacements périscolaires.



Coordonnées :

Régie des transports

18 chemin de Naudon (centre technique municipal)

Tél. 05 61 97 69 53 Fax. 05 61 87 28 69

Messagerie : regie.carbone@wanadoo.fr

Quelques chiffres

- 11 véhicules de grande capacité (59 à 63 places) dont 2 véhicules « tourisme »
- 1 véhicule de 30 places
- 1 véhicule de 9 places

SERVICES

À noter

Pour toute demande relative au transport scolaire (nouveau point d'arrêt...), s'adresser à la Mairie du domicile qui transfère les requêtes à la Direction des Transports du Conseil Général.

La SNCF vous rappelle...

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de janvier 2002, le train régional (TER) se développe. La SNCF mène des campagnes d'information pour rappeler qu'elle offre la possibilité de « se déplacer à moindre coût, sans les inconvénients du transport routier, pour se rendre au travail ou profiter des loisirs en bénéficiant de réductions pour tous ». Renseignements dans les gares, les boutiques SNCF ou sur le site Internet www.ter-sncf.com.

Carbonne info services

CAF

Un conseiller peut vous recevoir.
Prendre rendez-vous au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Les agents de la CRAM reçoivent dorénavant le public uniquement sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.

Numéro d'appel :
0 821 10 31 31 (0,12 € / mn)
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53.
Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne.
Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le jeudi de 10 h à 12 h,
le vendredi de 15 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59.

Collège A. Abbal :
Rte de Marquefave. Tél. : 05 61 98 45 10.

Office de tourisme

32 ter, place de la République.
Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.).
Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 91 16.
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur RDV.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.
Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 20 92.
www.afidel.org Courriel : contact@afidel.fr

Conseiller Agricole

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 81 44.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie le 4^e mercredi de 14 h 30 à 17 h.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi de 9 h à 12 h.

Caisse régionale d'assurance maladie/CRAM

Uniquement sur RDV les 2^e et 4^e jeudis du mois.
Tél. : 0821 10 21 21 (0,12 €/mn).

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le jeudi de 9 h à 11 h.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au vendredi 12 h. Tél. : 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta.
Tél. : 05 61 90 81 90.

EDF-GDF

Avenue de Toulouse.
Tél. : 05 61 90 82 20.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

URGENCES

- SAMU 15.
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17.
- Service d'incendie et de secours 18.
- Médecins de garde
05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18.